

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 13 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Stéphane Travert annonce le versement de l'assurance récolte 2017
—

Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annonce le versement hier, 12 juillet de **67 millions d'euros** sur les comptes des exploitations agricoles françaises, au titre de l'assurance récolte pour la campagne 2017.

Ce premier paiement concerne 34 500 dossiers. Le prochain versement aura lieu le 2 août et permettra le paiement de la très grande majorité des dossiers restants.

En 2017, les contrats souscrits au titre de l'assurance récolte couvrent 29,4 % de la superficie agricole, hors prairie.

Pour mémoire, cette aide consiste en une prise en charge partielle (au maximum 65%) de la prime ou cotisation d'assurance multirisque climatique couvrant les récoltes, souscrite par un exploitant agricole. Elle vise à inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche de gestion des risques climatiques sur leur exploitation. Elle leur permet de bénéficier d'une couverture de risques étendue à l'ensemble des risques climatiques, et adaptée à leurs besoins.

Les exploitations agricoles sont particulièrement exposées aux événements climatiques, comme l'ont montré ces dernières années ainsi que le premier semestre de l'année 2018 (gel, orages de grêle localisés, inondations...)

L'assurance récolte permet de faire face aux conséquences des événements climatiques en accompagnant les agriculteurs vers une meilleure gestion des risques ; elle permet d'accroître la résilience de leurs exploitations et de minimiser les impacts, notamment économiques, de ces risques.

Pour la campagne 2018, les demandes d'aide ont été présentées pendant la campagne de télédéclaration du 1^{er} avril au 15 mai 2018. Les formulaires de déclaration de contrats doivent être transmis aux directions départementales des territoires (et de la mer) avant le 30 novembre 2018 et les premiers paiements sont prévus en février 2019.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr